

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil général du mercredi 28 mars 2001

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Motion des partis Socialiste, POP-Unité socialiste et Ecologie et Liberté déposée le 20 février 2001 concernant les conséquences sur les bas revenus des nouvelles dispositions fiscales
2. Rapport du Conseil communal du 12 mars 2001 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'520'000,-- pour une participation de la ville de la Chaux-de-Fonds à l'assainissement de Gaz Neuchâtelois S.A. GANSA à Corcelles-Cormondrèche
3. Rapport du Conseil communal du 14 mars 2001 concernant la modification de l'article 30 du Règlement général pour le personnel de l'administration communale relatif à la domiciliation
4. Motion de M. Francis Stähli et consorts déposée le 27 juin 2000 relative à l'image de la ville, en rapport avec l'Art nouveau et Le Corbusier
5. Motion de M. Francis Stähli et consorts déposée le 27 juin 2000 relative à la mise à disposition d'un terrain pour les gens du voyage
6. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 27 juin 2000 concernant l'occupation des bâtiments industriels
7. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 27 juin 2000 relative aux structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse
8. Motion de M. Claude-Eric Hippenmeyer et consorts déposée le 30 août 2000 relative à la future implantation de la HEP BEJUNE dans notre ville
9. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 30 août 2000 concernant l'aménagement d'espaces verts en ville
10. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant l'adaptation de l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail
11. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant le renforcement de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises dans le cadre des accords bilatéraux
12. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 28 septembre 2000 demandant la création d'un giratoire au carrefour Liberté- Mèlèzes-Arpeurs

13. Projet d'arrêté de M. Gérard Bosshart et consorts déposé le 28 septembre 2000 relatif à la rotation annuelle de la présidence du Conseil communal
14. Motion de Mme Eva Fernandez Aeberhard et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative au soutien à apporter à l'organisation d'activités culturelles et sportives
15. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative à une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville par les élèves, apprentis et étudiants
16. Motion des groupes POP-US et Eco déposée le 18 décembre 2000 concernant la politique des sports
17. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 18 décembre 2000 relative à la vente progressive du parc immobilier communal
18. Interpellation de M. Francis Stähli déposée le 29 janvier 2001 concernant la collaboration de la police locale à des manifestations d'envergure hors du territoire communal
19. Résolution de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la privatisation de l'énergie
20. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 relative à la vente progressive totale ou partielle des immeubles locatifs communaux
21. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 concernant la révision des tâches de l'administration
22. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 invitant le Conseil communal à examiner la possibilité de demander le prix réel pour les prestations qui ne relèvent pas d'un service public
23. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 relative à l'application de la "nouvelle gestion publique"
24. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 relative à la mise à disposition gratuite de salles pour les clubs sportifs
25. Motion du groupe radical déposée le 29 janvier 2001 intitulée "La Chaux-de-Fonds, ville touristique?"

CONSEIL COMMUNAL

MOTION

(clause d'urgence acceptée le 20 février 2001 par 29 voix contre 4)

De nombreux changements sont intervenus récemment au niveau de la législation cantonale : nouvelle loi sur les contributions directes, nouveau barème fiscal de référence, taxes causales (par ex. sur les déchets).

Ces nouvelles dispositions légales qui vont modifier sensiblement la situation fiscale de beaucoup de citoyennes et citoyens comportent des avantages (par ex. l'augmentation des déductions pour contribuables à revenus modestes, l'augmentation des déductions pour charges de famille ainsi que pour les familles monoparentales), mais exigent aussi des efforts supplémentaires (notamment à cause des taxes causales, de la taxation à 100% au lieu de 80% des rentes A VS et AI, etc.).

Si cette nouvelle réglementation va améliorer la situation de la plupart des personnes, il est à craindre que, pour d'autres, elle va la péjorer. Cela peut concerner en particulier :

- les familles monoparentales et/ou les familles nombreuses qui disposent de revenus modestes,
- les rentiers AVS/AI à revenus modestes ou les personnes touchant l'aide sociale ou les prestations complémentaires, ainsi que celles dont les revenus sont juste supérieurs aux normes donnant droit à ces aides
- les familles supportant difficilement les charges relatives aux études de leurs enfants.

Des mesures devront donc être prises pour apporter une aide à ces personnes dans une perspective d'équité sociale.

Les soussignés demandent donc au Conseil communal :

- d'étudier les effets négatifs concrets des nouvelles réglementations cantonales précitées, en particulier pour les personnes à revenus modestes et fragilisées par l'évolution récente de la société
- de proposer des solutions pour améliorer leur situation financière et sociale
- de proposer des mesures préventives permettant d'éviter le développement de ces situations de précarité.

A ce titre, il conviendra

- ◆ de procéder à une réflexion globale concernant l'allocation d'hiver allouée aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) (notamment en tenant compte de la fortune) et
- ◆ de revoir, pour apporter les améliorations nécessaires, les modalités et les critères d'attribution de cette allocation et, le cas échéant, d'en étendre la distribution à des personnes qui n'en bénéficient pas actuellement.

Dans l'attente d'un rapport faisant une réflexion complète sur les problèmes soulevés par la présente motion, les soussignés demandent au Conseil communal de présenter, cette année encore, un premier train de mesures sous la forme d'aides ponctuelles susceptibles de corriger les situations les plus criantes.

Signée: Irène CORNALI-ENGEL, Pierre BAUER, Pierre-Alain BOREL, Claude-Eric HIPPENMEYER, Fabienne MONTANDON, Alain TISSOT, Alex FISCHLI, Alexandre HOULMANN, Ariane PIZZOLON, Françoise DUCOMMUN, Serge VUILLEUMIER, Cédric SCHWEINGRUBER, Francis STAHLI, Jean-Pierre VEYA, Henri VON KAENEL, Gabrielle WURGLER, Philippe LAGGER, Patrick HERRMANN, Pierre-Alain THIEBAUD

20.2.2001

MOTION

L'Art nouveau, Le Corbusier: des cartes pour l'image de la ville

Les villes qui ont donné le jour à des personnalités d'envergure dans des domaines comme la politique, la science ou la culture, font fréquemment référence à ces figures dans leur image de marque.

Au début du XXe siècle, La Chaux-de-Fonds était la capitale de l'Art nouveau en Suisse. Ce mouvement avait pour centre l'Ecole d'Art et l'enseignement de Charles L'Eplattenier dont l'élève le plus célèbre fut Charles-Edouard Jeanneret, le futur Le Corbusier. Jusqu'à l'âge de trente ans, celui-ci eut chez nous une activité diversifiée (construction de villas, décoration d'appartements, création de mobilier), tout en voyageant dans les centres artistiques européens pour élargir sa formation.

Si les villas construites par Jeanneret sont en mains privées avec des accès publics possibles pour la Villa Turque et, à moyen terme, pour la Maison blanche, la Ville est propriétaire de la seule oeuvre d'art total conçue par L'Eplattenier et ses élèves: le Crématoire. Ce dernier est avec la Maison blanche et le Théâtre l'un des trois monuments historiques classés d'importance nationale par la Confédération.

Les collections de trois institutions publiques: la Bibliothèque (fonds Le Corbusier), le Musée des Beaux-Arts (mobilier, peinture, tapisserie et sculpture) et le petit musée de l'Ecole d'Art documentent les autres facettes de la personnalité de Jeanneret et son milieu formateur. Ces fonds pourraient être enrichis à l'avenir par les objets et documents en mains de propriétaires privés, sensibles à un intérêt des autorités locales pour cette période.

Alors que de nombreuses villes européennes ont remarquablement su utiliser leur rôle de centres nationaux de l'Art nouveau (Glasgow, Bruxelles, Nancy, Vienne), La Chaux-de-Fonds n'a jusqu'à maintenant que peu entrepris dans ce domaine. L'intérêt actuel manifesté pour cet aspect de l'histoire de la ville par des spécialistes suisses et européens ne devrait pas laisser les autorités sans projet dans ce domaine.

Le Conseil communal est prié d'étudier par quels moyens notre ville pourrait mettre davantage en valeur son patrimoine du début du siècle et attacher plus intimement son nom à celui de Le Corbusier. En jouant ces cartes maîtresses, elle bénéficierait pour son image de l'aura de ce courant et de cet homme qui marquèrent le XXe siècle.

Dans la même perspective, nous souhaiterions que l'idée suggérée dans l'une des études de l'IRER, à savoir la création d'un centre de design, qui présenterait les objets produits aujourd'hui dans notre région, sous leurs aspects technique, industriel et esthétique, soit analysée afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et, finalement, de notre avenir.

Signée: Francis STÄHLI, Philippe LAGGER, Pierre-Alain THIEBAUD, Philippe ERARD, Patrick HERRMANN, Henri VON KAENEL, Gabrielle WURGLER, Jean-Pierre VEYA

27.6.2000

MOTION

Ce week-end, les citoyens et citoyennes d'une commune genevoise ont, à une faible majorité il est vrai, refusé d'accorder à des gitans un espace tout simplement vivable.

Il reste que les familles concernées ont très douloureusement ressenti cet ostracisme, alors qu'elles pensaient tout autant faire partie de Genève que du monde et que ce vote négatif s'est fait au nom des pires préjugés.

Nous souhaiterions que nos Montagnes neuchâteloises, historiquement terre d'accueil, fassent un signe aux gens du voyage en leur proposant un lieu dignement équipé pour s'arrêter, du moins pendant la bonne saison, chez nous, à La Chaux-de-Fonds ou au Locle.

Nous demandons au Conseil communal, en collaboration avec la ville voisine, d'étudier cette proposition et de l'étendre, en accord avec la communauté en question, à d'autres formes d'échanges, comme l'organisation d'un festival annuel de musique tzigane en nos lieux.

Signée: Francis STAHLI, Pierre-Alain THIEBAUD, Philippe LAGGER, Patrick ERARD, Patrick HERRMANN, Gabrielle WURGLER, Jean-Pierre VEYA, Henri VON KAENEL

27.6.2000

MOTION

Tirer profit des anciens bâtiments industriels pour favoriser le développement démographique de la Ville

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises installées au coeur de la Cité ont été contraintes de construire de nouveaux bâtiments dans les nouvelles zones industrielles en périphérie de la Ville pour assurer leur développement. Les conséquences de ce mouvement, qui permet certes de favoriser le développement d'entreprises, se mesurent toutefois notamment par :

- une consommation de terrains industriels,
- un accroissement des mouvements pendulaires entre le centre et la périphérie de la Ville,
- l'abandon d'immeubles industriels anciens et la réduction de l'activité économique au coeur de la Cité.

Récemment, quelques expériences de reconversion de ces anciennes usines en logements spacieux ont été tentées à La Chaux-de-Fonds, comme ailleurs. Toutefois, pour être véritablement attractives, de telles rénovations d'immeubles devraient souvent être complétées d'aménagements de l'environnement urbain (limitation des transports, développement d'espaces verts, etc.).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié :

- d'étudier les moyens de favoriser la renaissance de PME au coeur de la Ville,
- de tirer le bilan des expériences récentes de reconversion de bâtiments industriels en logement,
- d'évaluer l'intérêt de multiplier ce type d'expériences à La Chaux-de-Fonds,
- le cas échéant, de développer un concept favorisant de telles reconversions, intégrant notamment des incitations à transformer, et des mesures d'aménagement urbain adéquates.

Signée: Laurent KURTH, Françoise DUCOMMUN, Pascal GUILLET, Irène CORNALI-ENGEL, Fabienne MONTANDON, Claude-Eric HIPPENMEYER, Serge VUILLEUMIER, Katia BABEY, Alex FISCHLI, Pierre BAUER, Alain TISSOT

27.6.2000

MOTION

Des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse: une prestation servant également le développement économique et démographique

Avec l'évolution de l'organisation sociale, tous les adultes d'une même famille aspirent souvent à conserver un lien avec le marché du travail pendant la période d'éducation des enfants.

Du point de vue de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, La Chaux-de-Fonds s'est longtemps singularisée par l'importance et la qualité de son offre. Or, cette offre doit être adaptée aux nouveaux besoins et en particulier aux besoins :

- d'ouverture le matin avant les périodes d'horaire scolaire,
- d'ouverture à l'heure du repas de midi,
- d'ouverture prolongée le soir.

Les résultats des réflexions d'un groupe de travail constitué sur ce sujet au niveau cantonal étant attendus de longue date, l'évaluation de l'offre de La Chaux-de-Fonds dans ce domaine doit désormais être réalisée sans plus attendre. Le développement de telles structures répondrait en effet non seulement à des attentes de nature sociale, mais contribuerait au développement économique et démographique de la Ville en favorisant l'activité des femmes et en favorisant l'établissement de familles dans notre commune.

Il contribuerait également à inverser la tendance relevée par les récentes études de l'Université sur le développement régional, à savoir le développement des agglomérations comme centres d'activités et leur affaiblissement démographique au profit des autres régions du canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié :

- de dresser rapidement un inventaire de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse dans la commune,
- de déterminer les besoins actuels et futurs dans ce domaine, et
- de proposer une politique et des objectifs de développement de telles prestations à court et moyen termes.

Signée: Laurent KURTH, Pierre-Alain BOREL, Claude-Eric HIPPENMEYER, Katia BABEY, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Serge VUILLEUMIER, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Pierre BAUER, Alain TISSOT, Alex FISCHLI

27.6.2000

MOTION

La partie neuchâteloise de la future HEP BEJUNE (désignée désormais sous le titre Institut pédagogique neuchâtelois) élira domicile à La Chaux-de-Fonds, sur le site de Beauregard. Le transfert des institutions concernées (Ecole normale, Séminaire pédagogique, Centre de perfectionnement du corps enseignant et Office de documentation pédagogique) s'échelonnera de l'été 2000 à 2003.

Le Conseil communal est invité à prendre toute mesure utile pour que la Ville profite pleinement de cette implantation, en favorisant l'accueil des étudiants et des enseignants. Il s'agirait, par exemple, d'étudier les moyens d'offrir:

- une centralisation des offres de logement pour les étudiants
- l'amélioration de la desserte du site par les TC
- des mesures incitatives pour encourager les enseignants à s'installer à terme dans les Montagnes neuchâteloises
- une information (dans le site même) large et continue sur la vie de la cité et plus particulièrement sur sa vie culturelle.

Signée: Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Pierre BAUER, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Alex FISCHLI, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

MOTION

« *Reverdifier la ville. Et si nous plantions 1000 arbres en ville ?* ». Poser cette question, c'est lancer une réflexion prospective sur la place et l'importance des espaces verts et fleuris dans notre ville.

Certes, le nouveau règlement d'aménagement prévoit la protection des arbres et l'aménagement des abords des constructions nouvelles par des plantations. De plus, l'implantation d'arbres est belle et suffisante dans de nombreux endroits de la ville et il ne s'agit pas de planter des arbres n'importe où, surtout lorsque la forêt est très proche !

Il n'en demeure pas moins que les questions suivantes se posent :

- Le développement harmonieux de la ville et de ses nouveaux quartiers n'exige-t-il pas, parallèlement à un plan de circulation efficace, une réflexion sur l'aménagement d'espaces de verdure et d'agrément essentiels pour renforcer l'attractivité de notre ville ?
- Ne serait-il pas utile de réfléchir au genre d'espaces verts et d'arbres que l'on veut avoir en Ville (par exemple: plantations à même le sol ou dans des bacs (qui seront déplacés en hiver), augmentation ou non des arbres fruitiers selon la belle expérience de la place de la Carmagnole, etc.) ?

Le Conseil communal est donc prié de procéder à une étude sur les questions précitées et de présenter des propositions concernant d'une part le développement et le renouvellement des plantations d'arbres et, d'autre part, l'aménagement d'espaces verts et fleuris en ville, tout particulièrement en relation avec les nouveaux quartiers.

Signée: Pierre BAUER, Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Alex FISCHLI, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

MOTION

Adapter l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail

Le 1er août 2000, les nouvelles dispositions de la loi sur le travail sont entrées en vigueur. Cette nouvelle législation introduit d'importantes modifications dans les possibilités d'organisation du travail au sein des entreprises. Un recours accru au travail en équipe, au travail du soir ou de nuit, doit en particulier être attendu de ce fait, qu'il soit souhaitable ou non.

De ces modifications découleront de nouveaux besoins en matière de transports. En particulier, les dessertes des zones industrielles par les transports en commun devront être adaptées si l'on entend éviter que les modifications de la législation sur le travail ne conduisent à un accroissement du recours aux moyens de transport individuels.

En collaboration avec son homologue de la Ville du Locle, le Conseil communal est dès lors prié de procéder à un examen des conséquences de la nouvelle loi sur le travail sur les attentes en matière de transports et de préparer avec les compagnies concernées une adaptation de l'offre de transports en commun.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

Amendement à la motion ci-dessus

Le Conseil communal est prié de procéder à une modification en 2001 de l'enquête statistique auprès des entreprises de la Ville en incluant les types d'horaires des personnes travaillant dans lesdites entreprises.

Signée: Philippe Laeng

13.11.2000

MOTION

Accords bilatéraux - une chance de renforcer l'agglomération des Montagnes neuchâteloises

Au mois de mai 2000, le peuple suisse a accepté les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le courant de l'année 2001. L'une des principales conséquences de ces accords sera la facilitation des échanges entre les pays de l'Union européenne et la Suisse.

Dans les Montagnes neuchâteloises, cette ouverture présente de nombreux défis, mais surtout la chance, pour les deux villes de l'agglomération, de renforcer leur rôle de centre au cœur de l'Arc jurassien et de se défaire progressivement de leur image de région périphérique.

Relever ces défis et saisir cette chance impliquent toutefois que la région, sa population, ses infrastructures et ses institutions soient préparées à cette échéance.

Le Conseil communal est dès lors prié de dresser un inventaire des conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux pour la région et d'établir une planification des mesures à prendre pour y répondre. Le Conseil communal est invité à réaliser cette préparation de façon concertée avec la Ville du Locle et l'Etat.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

MOTION

De nombreux carrefours en ville ont été aménagés ces dernières années afin d'en augmenter la sécurité et d'en faciliter l'utilisation pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Malgré cela, un carrefour reste particulièrement dangereux pour ces trois catégories d'usagers, tout particulièrement en raison de son importante fréquentation et de la vitesse des véhicules. Il s'agit du carrefour du Boulevard de la Liberté de la rue des Mélèzes et de la rue des Arpenteurs, plus concrètement de l'important carrefour situé à hauteur du mini-golf.

Ce carrefour est en effet à la fois trop vaste et trop petit. Trop vaste car les véhicules ne savent pas où se positionner, trop petit car lors des pointes de trafic, le centre du carrefour est encombré, ce qui empêche les véhicules de quitter le Boulevard de la Liberté. Pour les cyclistes, la situation dans ce carrefour est parfois inextricable et très souvent dangereuse.

Compte tenu des problèmes constatés, la transformation de ce carrefour est indispensable. Sa surface permettrait sans autre la construction d'un giratoire, qui semble être une solution avant fait ses preuves à de nombreux endroits similaires en ville.

Le Conseil communal est dès lors prié d'étudier la transformation de ce carrefour et plus particulièrement la construction d'un giratoire.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

PROJET D'ARRETE

En vue de moderniser et dynamiser le fonctionnement du Conseil communal par l'introduction d'une rotation annuelle à sa présidence, le Conseil général arrête:

Article premier.- L'article 77 du Règlement général est modifié comme suit:

A l'exception de la présidence qui est annuelle, les membres du bureau sortant sont immédiatement rééligibles.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

MOTION

Aide et soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens

Une ville où il fait bon vivre, slogan mis à part, c'est aussi une ville où il se passe souvent quelque chose, une ville où il y a du choix en matière de loisirs, de culture et de sport. Bien souvent, lorsque nous regardons l'agenda proposé dans la presse, nous constatons une floraison d'activités proposées par les diverses associations culturelles ou sportives de la ville. Certaines sont presque une tradition, d'autres, par leur nouveauté, démontrent un dynamisme et un engagement citoyen digne d'être soutenu.

Or on le sait, les organisateurs de nouvelles activités sont parfois freinés dans leur élan, voir même découragés jusqu'à l'abandon du projet par leur méconnaissance des structures administratives de la ville.

Afin d'éviter cet obstacle et rendre plus aisé la mise sur pied de telles manifestations, nous proposons que le Conseil communal édite une brochure qui présente la liste des personnes et des administrations concernées par l'organisation de telles activités. Cette brochure donnerait les coordonnées ainsi que les compétences de chaque personne par rapport à ces questions.

Cette brochure pourrait être largement disponible par exemple à la chancellerie, auprès du délégué culturel, de l'Office des Sports, à l'office du tourisme et sur le futur site Internet de la ville.

Parallèlement à la réalisation de la brochure, il serait indispensable de préparer les personnes citées à leur nouvelle tâche de conseil auprès des citoyens/nes et des associations.

Signée: Eva FERNANDEZ AEBERHARD, Jean-Pierre VEYA, Amaël JOHN, Francis PORTNER, Henri VON KAENEL

31.10.2000

MOTION

Elèves, apprentis et étudiants: pour une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville

La Chaux-de-Fonds a toujours voulu, pour rester attractive et vivante, promouvoir une vie culturelle riche et dynamique. Grâce au soutien de la Ville notamment, il existe une offre culturelle importante dans de nombreux domaines (musées, théâtres, musique, conférences, etc.).

Malheureusement, trop peu de Chaux-de-Fonniers connaissent les principales institutions culturelles soutenues par la Ville. Les efforts financiers de celle-ci et le travail considérable effectué par ces institutions appellent donc un renforcement des liens entre la population et les principaux acteurs culturels.

Un des moyens les plus efficaces de développer ces liens est de faire mieux connaître les acteurs et lieux culturels aux élèves, apprentis et étudiants. Cela se justifie d'autant plus que l'ouverture à la culture fait partie des objectifs de l'école. Ainsi, les écoles ont un rôle important à jouer pour permettre à chaque élève d'avoir -au moins une fois- visité chacun de nos musées ou assisté à un spectacle, un concert ou une conférence dans les principaux lieux culturels soutenus par la Ville.

Un tel projet exige la mise en place d'une véritable politique de collaboration entre les écoles et les principales institutions culturelles.

Cette politique suppose notamment :

une information complète et régulière fournie par les institutions culturelles aux écoles,

- a) une mobilisation des directions d'écoles et du corps enseignant en vue de valoriser lesdites institutions culturelles et de les faire découvrir régulièrement à leurs classes,
- b) des arrangements -en particulier financiers- entre la Ville, les écoles et les institutions culturelles pour faciliter l'accès des classes à ces dernières et assurer la collaboration nécessaire.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier les voies et moyens de mettre rapidement sur pied une telle politique.

Signée: Pierre BAUER, Ariane PIZZOLON, Françoise DUCOMMUN, Alex FISCHLI, Serge VUILLEUMIER, Alain TISSOT, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET

31.10.2000

MOTION

Le Conseil communal est chargé de réfléchir sur la problématique d'une politique des sports en ville de La Chaux-de-Fonds. Cette politique serait basée sur un bon équilibre entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Elle pourrait se faire sur des critères bien définis, elle viserait des objectifs précis et réalistes. Une concertation avec le secteur privé s'investissant dans le sponsoring pourrait s'établir et être fructueuse. Il s'agirait de mettre en place une politique des sports à tous les niveaux: enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Signée: Francis PORTNER, Francis STAHLI, Amaël JOHN, Théo BREGNARD, Patrick ERARD, Philippe LAGGER, Gabrielle WURGLER

18.12.2000

MOTION

Notre Commune présente un endettement important (Fr. 332'672'228.- au 31.12.1999), ce qui provoque une charge annuelle d'intérêts de plus en plus lourde (comptes 1999 : Fr. 18'787'689.--), qui pénalise d'entrée chacun de nos budgets.

Les investissements dans des installations et des équipements d'intérêt public restent pourtant indispensables, ce qui a pour effet d'accroître d'année en année notre dette, car il faut chaque fois recourir à l'emprunt, l'autofinancement n'étant pas possible.

Par conséquent, si l'on veut pouvoir continuer à investir, il faut absolument réduire notre endettement.

La Commune est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier (735 appartements) qui n'est pas affecté à des tâches d'intérêt public. Ce patrimoine représente une fortune importante dont le rendement reste faible en regard des dépenses de rénovation qu'il nécessite.

Le Conseil Communal est dès lors invité à étudier et à présenter un rapport au Conseil Général concernant la vente progressive des immeubles locatifs communaux afin d'en affecter le produit à la réduction de la dette.

Signée: Gérard BOSSHART, Anne-Marie GIRARDIN, Jacques ROSSELET, Manuela SURDEZ, Charles BUHLMANN, Daniel RYTER, Patrick HALDIMANN, Valérie SCHWEINGRUBER, Pierrette UMMEL, Pierre-André ROHRBACH

18.12.2000

INTERPELLATION

A notre grande surprise, la radio romande donnait comme information la semaine passée que la Ville de La Chaux-de-Fonds participerait à la gigantesque opération de protection policière du Forum économique de Davos.

Renseignements pris par un de nos conseillers généraux auprès du responsable du dicastère, nous savons maintenant qu'il s'agit en fait de deux policiers de la locale qui ont accompli cette mission après "préparation".

Nous pensons toutefois nécessaire de poser les questions suivantes:

- a) de quelle forme de préparation s'agit-il ?
- b) quelle est la base légale de ce type d'assistance et dans quel règlement connu et accessible au Conseil général la trouve-t-on?
- c) a-t-elle un caractère obligatoire et/ou comment en la circonstance fonde-t-on sa nécessité?

Au surplus, comme le Conseil communal aura sans doute aussi réfléchi à la portée symbolique et politique d'une telle forme d'entraide dans laquelle il engage notre ville, il nous dira aussi volontiers:

- d) si, à son avis, ce "Forum" est comme son nom devrait l'indiquer véritablement un lieu ouvert et démocratique?
- e) si, à son avis, les forces dites de l'ordre défendent un "ordre" visant à construire un développement planétaire socialement harmonieux et respectueux de la nature?

f) si, à son avis, cette participation de notre police locale s'inscrit dans le concept de "police de proximité" que nous avons tous à cœur de développer?

Signée: Francis Stähli

29.1.2001

RESOLUTION

Privatisation de l'énergie

Monsieur Couchepin, Conseiller fédéral, au nom de la maintenant sacro-sainte compatibilité européenne, nous a déclaré qu'il voulait privatiser en douceur l'énergie, mais nous ne sommes pas obligés de le croire !

De quelle douceur parle-t-il ? La très néo-libérale directive européenne demande une privatisation d'un tiers du secteur ... M. Couchepin 50 %. La très néo-libérale directive européenne spécifie que si dans 5 ans ces mesures sont jugées mauvaises, la Communauté européenne pourra revenir en arrière, mais rien de tel ne figure dans la loi Couchepin. A se demander quel bénéfice il tirera de similaire politique ?

Quoi qu'il en soit, là où les privatisations de l'énergie ont eu lieu, les conséquences ont été catastrophiques. La Californie, exemple que tout le monde connaît, en est la preuve. Les compagnies privatisées de l'énergie ont simplement coupé la pompe afin de faire monter les prix du kilowattheure. Même les plus grandes entreprises ont demandé à l'Etat américain de renationaliser l'énergie après les millions de dollars qu'elles ont perdus en quelques jours.

De nombreux producteurs d'énergie dans notre pays sont contre cette politique qui favorise l'énergie nucléaire, car moins chère. Exit d'une politique d'économie d'énergie, finis les projets pourtant bien avancés d'une énergie propre et renouvelable. Il va sans dire que pour les consommateurs et les régions périphériques comme la nôtre, les conséquences seront désastreuses.

Beaucoup de voix, beaucoup de services de l'électricité et même quelques villes, à l'instar du législatif unanime de Lausanne, soutiennent le referendum contre la privatisation de l'énergie. Nous demandons que notre ville se fasse entendre fort sur ce dossier vital et rejoigne Lausanne dans sa courageuse décision. L'énergie ne doit pas être considérée comme une marchandise. On peut se passer d'une voiture mais on ne peut plus se passer d'énergie, il en va de la vie. Mais voilà que se pointe déjà le problème de la privatisation de l'eau...

Signée: Patrick HERRMANN, Philippe LAGGER, Patrick ERARD, Francis STAHLI,
Francis PORTNER, Théo BREGNARD, Henri VON KAENEL, Gabrielle WURGLER

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport relatif à la vente progressive totale ou partielle des immeubles locatifs communaux.

La ville possède des immeubles locatifs qui ne servent pas à fournir une prestation publique de base. Certains immeubles peuvent être vendus à des coopératives immobilières ou à la Caisse de pension du personnel communal. Le produit de la vente de ces immeubles doit permettre de diminuer l'endettement de la ville et par conséquent la charge des intérêts passifs.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport relatif à la Révision des tâches de l'Administration.

Il s'agit d'analyser dans le cadre de tous les services offerts à la population ceux qui doivent être impérativement faits par la ville et ceux qui peuvent être confiés au secteur privé.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport visant à demander le prix réel pour les prestations qui ne relèvent pas d'un service public.

Il s'agit de calculer le coût effectif des services que l'Administration offre au public ou à l'Etat et de réajuster les prix afin de ne pas facturer en dessous des coûts réels.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport qui lui permette d'appliquer les principes de la « nouvelle gestion publique » .

Il s'agit d'une nouvelle approche qui vise à gérer les administrations en recourant davantage aux méthodes utilisées dans l'économie privée afin de les rendre plus efficaces.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Plusieurs clubs sportifs de notre Ville, bénéficient de subventionnement indirects, par l'octroi gracieux de salles, terrains, patinoire, etc. y compris de la mise à disposition du personnel communal.

Nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de gratuité des salles et locaux communaux dans la limite des possibilités, pour tous les autres clubs sportifs n'ayant pas un but lucratif, un minimum d'adhérents et évoluant dans une ligue cantonale ou helvétique pour la compétition.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

La Chaux-de-Fonds, ville touristique?

Il nous semble que l'attrait touristique de notre ville et de la région n'est pas actuellement suffisamment exploité et qu'il serait aisément possible de favoriser ce pan de l'économie et ainsi d'améliorer les places de travail et d'étoffer l'offre et la qualité de l'hôtellerie et le secteur para-hôtelier.

Le groupe radical demande au Conseil communal d'étudier la possibilité et la mise en place de structures pour favoriser le tourisme dans notre ville.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001
